

## FÉÉCUM

### Fédération des étudiants et étudiantes du centre universitaire de Moncton

#### Réunion du Conseil d'administration

8 h 09- 8 h 18

Centre étudiant, Université de Moncton (campus de Moncton)

#### Présences :

André-Phillippe Caissie	vice-président externe en administration
Annie Godin,	vice-présidente externe en éducation
Joëlle Martin,	présidente de la FÉÉCUM
Karina Langis,	vice-présidente interne de la FÉÉCUM
Mitchel Baldwin	vice-président externe en génie
Monica Plourde	vice-présidente externe en droit
Noémie Bernard Dessailly,	vice-présidente externe en sciences sociales
Patrick-Olivier Meunier,	président des arts
Rémi Gaudet,	vice-président des activités sociales de la FÉÉCUM
Stéphane Lavoie,	président des sciences
Steve Assong,	vice-président interne de l'AÉÉIUM
Tiffany Raymond,	vice-présidente externe en psychologie
Zoé Gagnon,	vice-présidente externe en travail social
Alexandre Levasseur,	président d'assemblée (vice-présidente exécutif de la FÉÉCUM)
Melissa Sullivan,	secrétaire d'assemblée

#### 1) Ouverture de la réunion

La présidente de la FÉÉCUM annonce l'ouverture de la réunion à 8 h 09 et donne un petit mot de bienvenue.

#### 2) Président d'assemblée

Alexandre Levasseur, le vice-président exécutif de la FÉÉCUM, est nommé comme le président d'assemblée.

### 3) Vérification du quorum et présences

Le président d'assemblée vérifie si le quorum est atteint et les présences sont notées. Il y a assez de membres pour atteindre le quorum de 2/3 pour un C.A. spécial.

### 4) Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de la FÉÉCUM lit le seul point à l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des objections ou des modifications à apporter.

#### **Résolution : 4182-FECA-130128**

Le président des arts, appuyé par la vice-présidente externe des sciences sociales, propose l'adoption de l'ordre du jour.

*Adoptée à l'unanimité.*

### 5) Président d'élection

Selon le calendrier, la FÉÉCUM est dans sa période d'élection. Il n'y a eu qu'une seule candidature pour le poste de président d'élection : Monsieur Martin Légère. La présidente de la FÉÉCUM lit la lettre de motivation de ce dernier aux membres du C.A.

Monsieur Martin Légère passe en entrevue. Les membres du C.A. lui posent des questions par rapport à ses habiletés et ses compétences.

La présidente de la FÉÉCUM lui demande d'énumérer une de ses qualités et un de ses défauts. M. Légère explique que c'est une qualité et un défaut en même temps. Il dit qu'il n'est jamais stressé, même lorsque les gens autour de lui le sont, il avance une étape à la fois.

La présidente de la FÉÉCUM lui demande pourquoi il a choisi de remettre sa candidature pour le poste de présidence d'élection. M. Légère répond qu'il savait qu'il n'avait pas beaucoup de gens qui y postulaient. Il a mis des affiches pour le vote qui a eu lieu deux ans passés, donc c'est quelque chose qui l'intéresse et il connaît déjà la démarche.

La présidente de la FÉÉCUM lui demande s'il est prêt à faire un sacrifice dans les prochaines semaines et plus ou moins vivre à la FÉÉCUM. M. Légère répond qu'il est correct avec cela. S'il n'est pas à la FÉÉCUM, il sera à la bibliothèque.

La vice-présidente externe en psychologie fait remarquer que la plupart des étudiants ne se dérangent pas avec les élections. Elle lui demande comment il planifie atteindre le quorum. M. Légère répond qu'il utilisera les mêmes outils que toujours, particulièrement les médias sociaux comme Facebook, Twitter et Internet. Il dit aussi qu'il faut mettre des affiches par tout, y compris l'intérieur des résidences, parce qu'il y a une grande population étudiante là. Il dit qu'un des grands problèmes est que les étudiants ne savent pas qu'ils ont un vote.

Le président des arts lui demande comment il planifie faire respecter les règles électorales. M. Légère répond qu'il peut facilement dire aux gens quoi faire et comment le faire. Il n'a pas peur de faire appliquer la loi électorale en disant aux gens qu'ils font quelque chose de mal.

La présidente de la FÉÉCUM lui demande s'il a eu la chance de lire la loi électorale. M. Légère lui répond qu'il l'a lu rapidement hier soir.

Le président des arts lui demande comment il trouve la loi. M. Légère lui répond simplement qu'il va faire appliquer la loi.

### **Résolution : 4183-FECA-130128**

La présidente de la FÉÉCUM, appuyée par la vice-présidente externe de psychologie, propose que monsieur Martin Légère soit élu comme président d'élection.

Puisqu'aucun membre du C.A. ne demande d'avoir une élection par vote secret, l'élection du président des élections se fait à plaquette levée.

*Adoptée à l'unanimité.*

### **6) Clôture de la réunion**

La vice-présidente externe en psychologie propose la clôture de la réunion. Le président d'assemblée lève la réunion à 8 h 18, à la suite de l'épuisement de l'ordre du jour.

Alexandre Levasseur, président d'assemblée

Melissa Sullivan, secrétaire d'assemblée